

L'Office de Tourisme Haut-Pays Côte d'Opale en lien avec la Communauté de Communes du Haut-Pays du Montreuillois organise un concours photo du 15 mai au 31 Octobre 2025. Il concerne les 49 communes du territoire :

Aix en Ergny, Alette, Ambricourt, Avesnes, Avondance, Bécourt, Beussent, Bimont, Bezinghem, Bourthes, Campagne-les-Boulonnais, Canlers, Clenleu, Coupelle-Neuve, Coupelle-Vieille, Crépy, Créquy, Embry, Enquin-sur-Baillons, Ergny, Fressin, Fruges, Herly, Hézecques, Hucqueliers, Humbert, Lebiez, Lugy, Maninghem, Matringhem, Mencas, Parenty, Planques, Preures, Quilen, Radinghem, Rimboval, Royon, Ruisseauville, Rumilly, Sains-lès-Fressin, Saint-Michel-Sous-Bois, Senlis, Torcy, Verchin, Verchocq, Vincly, Wicquinghem, Zoteux.

Article 1 – Thématique du concours

Le concours photo a pour thème :

« À plumes, à poils ou à écailles en Haut-Pays d'Opale »

À travers ce concours, nous vous invitons à (re)découvrir les villages du Haut-Pays d'Opale en mettant à l'honneur la faune qui les habite : animaux sauvages croisés au détour d'un sentier, compagnons du quotidien, ou encore animaux de travail.

Laissez libre cours à votre imagination et à votre sens de l'observation :

- dans les pâturages, les champs fleuris, les forêts ou au bord d'une rivière,
- à la ferme, dans les champs, ou en pleine activité aux côtés des humains,
- au cœur des villages, dans les ruelles, les places ou les jardins...

L'objectif est de capturer un instant de vie – ordinaire ou extraordinaire – qui reflète l'esprit de la campagne et la richesse du monde animal dans le Haut-Pays d'Opale.

Les photographies doivent impérativement être prises sur le territoire du Haut-Pays d'Opale. (Voir cartographie en annexe.)

Article 2 – Conditions de participation

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure et aux mineurs sous réserve qu'ils aient obtenu l'autorisation du titulaire de l'autorité parentale. Les mineurs déclarent en validant leur participation avoir reçu l'agrément de leur représentant légal titulaire de l'autorité parentale pour participer au présent jeu. Toutefois, les membres du jury et leurs familles ne peuvent pas y participer.

Chaque participant peut envoyer jusqu'à 3 photographies en couleur au format JPEG de **Très bonne qualité en Haute résolution (supérieur à 1 Mo)** en pièce jointe d'un mail (pour les fichiers lourds il est recommandé d'utiliser une plateforme d'envoi telle que Wetransfer) ou déposées via support USB (mentionnez votre nom et prénom sur la clé USB) aux Offices de Tourisme d'Hucqueliers, de Fruges ou de Fressin.

Article 3 – Format des photographies

Les photographies doivent obligatoirement être envoyées au format numérique en **très haute résolution**.

Les photographies papier mais aussi celles de qualités insuffisantes (inférieur 1 Mo) ne seront pas retenues.

Par ailleurs l'originalité est un des critères de sélection.

Article 4 – Utilisation des photographies

L'Office de Tourisme Haut-Pays Côte d'Opale et la Communauté de Communes du Haut-Pays du Montreuillois se réservent le droit d'utiliser à leur gré les photographies du concours sans qu'aucune rémunération ne soit due.

L'auteur de la photographie sera mentionné au bas de la photographie ou sur le document promotionnel (sauf avis contraire de sa part)

Article 5 – Droit des tiers

Les auteurs sont seuls responsables de tous droits relatifs aux images qu'ils présentent.

Les bâtiments ou éléments photographiés doivent de préférence être pris depuis la voie publique.

Dans le cas contraire ou si les photographies représentent des personnes reconnaissables, une autorisation signée de la personne concernée, ou de celles des parents, si ce dernier est mineur est à joindre obligatoirement (cf. ci-annexé modèle de clause à faire signer).

Article 6 – Responsabilité

Toute participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement dans son intégralité et interdit toute réclamation.

Par ailleurs, concernant les dépôts de photos via clé USB (Mentionnez votre nom et prénom sur la clé USB) : l'Office de Tourisme Haut-Pays Côte d'Opale s'engage à restituer dans un délai respectable ladite clé. Les organisateurs en prendront le plus grand soin, mais déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol.

Article 7 : Dépôt des photographies

La date limite de dépôt des photos est fixée au : 31 octobre 2025

Les photographies (sur clé USB) peuvent être envoyées ou déposées sous enveloppe avec le bulletin de participation (voir ci-joint) à l'adresse suivante :

« Concours photos 2025 »
Office de Tourisme Haut-Pays Côte d'Opale
14 Grand'Place
62650 HUCQUELIERS

Les photographies pourront également être envoyées à l'adresse mail suivante :

contact@hautpaysdopale.com

Dans ce cas merci d'indiquer dans le corps du mail : votre nom, votre prénom, votre âge, votre adresse postale et mail, votre numéro de téléphone et de **préciser le lieu où a été prise la/les photographie(s) et le titre.**

Article 8 – Résultats du concours

Les résultats du concours seront prononcés au mois de décembre 2025. Les auteurs des photographies classées dans les 3 premiers de nos deux catégories seront récompensés par un lot (1 lot par candidat).

Le jury sera composé de 2 groupes :

- de professionnels de la photo pour la première catégorie .
- pour la deuxième catégorie les habitants du territoire et extérieurs au territoire par le biais d'un vote sur facebook. Nous vous informerons du lancement des votes par un envoi mail.
- Le jour du marché de Noël d'Hucqueliers

Les décisions du jury seront sans appel.

Les photographies seront jugées sur 4 critères principaux : le respect du thème, la qualité esthétique et technique de la photographie et l'originalité.

Seront éliminées de la participation au concours :

- Toute photographie réalisée en dehors du territoire du Haut-Pays d'Opale (cf cartographie du territoire en annexe et liste des communes en début de règlement).
- Toute photographie réceptionnée après la date de clôture
- Toute photographie non conforme aux données du concours
- Toute photographie présentant un aspect litigieux (plagiat, antériorité, contrefaçon).

Courant novembre ou décembre 2025 les modalités de vote pour les habitants seront consultables dans la presse et sur le site de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ainsi que sur la page Facebook de l'Office de Tourisme.

www.cchpm.fr



Office de Tourisme Haut-Pays Côte d'Opale

En vous remerciant de votre participation.

Contact : Office de Tourisme Haut-Pays Côte d'Opale – 03.21.81.98.14

CONCOURS PHOTOS 2025
Office de Tourisme Haut-Pays Côte d'Opale
Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois,

« A plumes, à poils ou à écailles en Haut-Pays d'Opale »

BULLETIN DE PARTICIPATION
À JOINDRE DANS L'ENVELOPPE AVEC LA OU LES PHOTOGRAPHIES

(La participation au concours sous entend l'acceptation du règlement dans son intégralité)

NOM : PRENOM :

AGE : MAIL :

ADRESSE :

.....

VILLE : CODE POSTAL :

TEL :

PHOTOGRAPHIE 1 :

Titre :
Lieu de la photo :
Date :

PHOTOGRAPHIE 2 :

Titre :
Lieu de la photo :
Date :

PHOTOGRAPHIE 3 :

Titre :
Lieu de la photo :
Date :

Fait le : à

SIGNATURE :

Contact : Office de Tourisme Haut-Pays Côte d'Opale - 03.21.81.98.14

CLAUSE À FAIRE SIGNER PAR :

- La personne reconnaissable sur la photo
- Le propriétaire des lieux (si la photographie n'est pas prise depuis la voie publique)

* A joindre impérativement aux photos, pour les images reprises à l'article 5.

Date et Lieu :

Je soussigné(e) (prénom + nom) :

Résidant au

Accepte par la présente que les photos sur lesquelles :

- je figure, puissent être utilisées dans le cadre du concours photos organisé par l'Office de Tourisme Haut-Pays Côte d'Opale et la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois sur le Thème « A plumes, à poils ou à écailles en Haut Pays d'Opale ».
- je figure ma propriété puissent être utilisées dans le cadre du concours photos organisé par l'Office de Tourisme Haut-Pays Côte d'Opale et la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois sur le thème « A plumes, à poils ou à écailles en Haut Pays d'Opale ».

Les photos pourront servir à des expositions présentées par l'Office de Tourisme Haut-Pays Côte d'Opale et la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois.

Les photos pourront être publiées dans la presse quotidienne ou périodique, sur le site internet, les brochures promotionnelles et toutes les éditions réalisées ou coproduites par l'Office de Tourisme Haut-Pays Côte d'Opale et de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois.

L'Office de Tourisme Haut-Pays Côte d'Opale et La Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ne pourront céder les photos visées à des tiers qu'avec l'accord des auteurs.

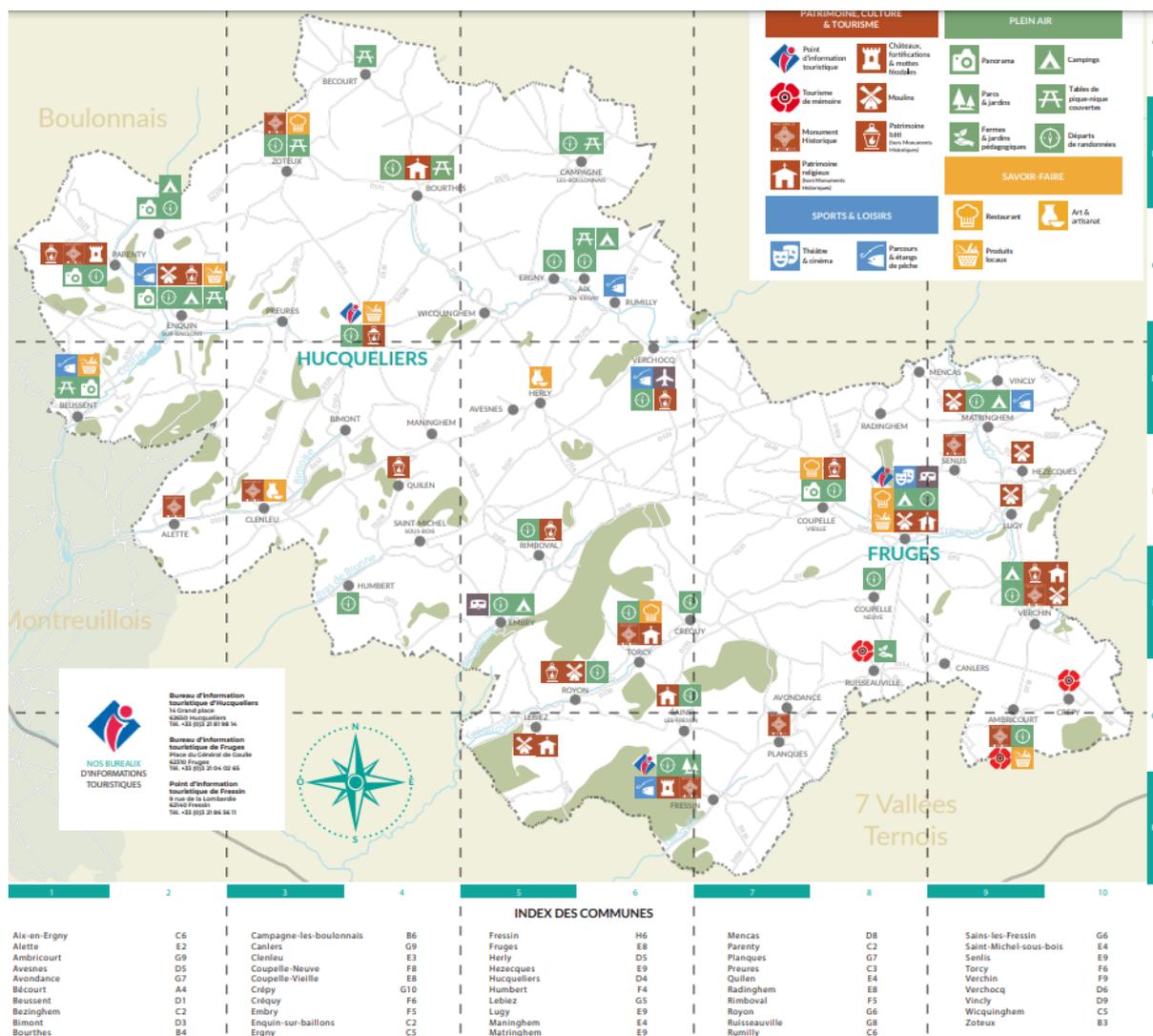
Fait le : À.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé ».

Contact : Office de Tourisme Haut-Pays Côte d'Opale – 03.21.81.98.14

Cartographie du Haut-Pays d'Opale

Pour que votre photographie participe au concours, elle doit être réalisée sur ce territoire et donc valoriser un aspect du patrimoine bâti, naturel, historique ... d'une des 49 communes du Haut-Pays d'Opale.



Aix en Ergny, Alette, Ambricourt, Avesnes, Avondance, Bécourt, Beussent, Bimont, Bezinghem, Bourthes, Campagne-les-Boulonnais, Canlers, Clenleu, Coupelle-Neuve, Coupelle-Vieille, Crépy, Créquy, Embry, Enquin-sur-Baillons, Ergny, Fressin, Fruges, Herly, Hézecques, Hucqueliers, Humbert, Lebiez, Lugy, Maninghem, Matringhem, Mencas, Parenty, Planques, Preures, Quilen, Radinghem, Rimboval, Royon, Ruisseauville, Rumilly, Sains-lès-Fressin, Saint-Michel-Sous-Bois, Senlis, Torcy, Verchin, Verchocq, Vincly, Vicquinghem, Zoteux.